

Commune de Puissalicon

**DECISION N° 2024-23
Acquisition conteneur stade municipal RESOTAINER**

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n°2020-24 du 10/06/2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire de la Commune en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu la proposition présentée par la société RESOTAINER, ZAC Beziers Ouest, 1021 rue René Lalique, 34500 BEZIERS pour l'acquisition d'un conteneur d'occasion pour le rangement du matériel de l'association de football AS PUISSALICON-MAGALAS pour un montant de 2 246 € HT,

Considérant la demande de l'association AS PUISSALICON-MAGALAS,
Considérant la nécessité d'équiper le stade municipal d'un conteneur pour le rangement du matériel de l'association AS PUISSALICON-MAGALAS,

Décide

Article 1

D'accepter la proposition financière de la société RESOTAINER d'un montant de 2 246 € HT pour l'acquisition d'un conteneur d'occasion pour le rangement du matériel de l'association de football AS PUISSALICON-MAGALAS au stade municipal.

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune, et, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3

Monsieur le secrétaire général de mairie, Monsieur le trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 27/11/2024
Publication sur le site internet de la Commune le 27/11/2024
Transmission au représentant de l'état le 27/11/2024

Puissalicon le 27/11/2024



Michel FARENC
Maire